

AGRÉGÉS (collège, lycée, supérieur),
le SAGES est votre SYNDICAT
Site Internet : <http://www.le-sages.org>
Renseignements, adhésion : contact.sages@gmail.com

À partir de décembre 2011, ce ne sont plus les résultats aux élections aux CAP⁴, en particulier à la CAPN⁵ – pour laquelle le SAGES présente une liste tous les trois ans –, qui détermineront principalement la représentativité des syndicats, mais les résultats aux élections aux CT⁶, en l'occurrence, le CTM⁷.

Les nouvelles règles imposent que pour continuer à être considéré comme représentatif, autrement dit de bénéficier d'une audience ministérielle et de droits et moyens syndicaux, un syndicat ou un groupement de syndicats obtienne au moins un siège au CTM, le nombre maximal de sièges attribués étant de 15.

Remarques :

- les CAP traitent des questions relatives aux opérations administratives de gestion des personnels de chaque corps (promotion d'échelon et de grade, mutation, notation *etc.*). Les CT sont des comités compétents pour les revendications de regroupement de personnels plus vaste (le corps électoral concerné par le CTM regroupe des professeurs de toutes catégories, titulaires ou non, et des chefs d'établissement (voir ci-dessous))
- demeurent **deux** scrutins, l'un pour les CAP, l'autre pour les CT.

L'assemblée générale a eu à se prononcer sur les trois possibilités retenues par le Bureau du SAGES :

- *Statut quo*, c'est-à-dire maintien du SAGES au sein de la CAT
- Adhésion à la FAEN⁸
- Accord avec FO⁹

Ces trois possibilités avaient été retenues car ou bien le SAGES choisissait de demeurer totalement indépendant (première possibilité), ou bien le SAGES choisissait d'adhérer ou de faire alliance avec une confédération syndicale déjà existante, tout en préservant son identité.

- Les confédérations suivantes, CFDT, FSU, CGT, UNSA, SUD ont été écartées d'emblée. Leurs analyses et propositions sont trop éloignées des nôtres.

- La CFE-CGC a été écartée notamment à cause de son rapprochement avec l'UNSA, qui s'opère depuis quelques mois.

- La CFTC a été écartée, car bien qu'elle ce ne soit plus à proprement parler une confédération religieuse, son sigle porte référence à la chrétienté. Or, le SAGES défend les valeurs de la laïcité.

- Une alliance SAGES-CAT avec la CSEN a été, un temps, envisagée, mais elle s'est finalement avérée impossible, la CSEN souhaitant en vérité intégrer le SAGES.

Restaient la FAEN et FO, à savoir une fédération purement éducation nationale et une « grande centrale ouvrière ».

La première possibilité a été écartée d'emblée. Avec les nouvelles règles en vigueur, le SAGES, **en demeurant au sein de la CAT, c'est-à-dire en se présentant seul aux élections au CTM**, aurait dû recueillir quelques 35000 suffrages, soit 70% des voix des agrégés¹⁰... pour demeurer représentatif : le corps électoral concerné par le CT ministériel regroupe en effet environ un million d'agents (professeurs de toutes catégories et chefs d'établissement¹¹) alors que le SAGES vise seulement les agrégés (environ 50000 personnels), soit 5% dudit corps électoral. Un tel score était inenvisageable¹².

Après de longs débats, entre les deux possibilités restantes, l'assemblée a voté très majoritairement pour une adhésion du SAGES à la FAEN.

Certes, nous partageons avec FO les valeurs de l'École républicaine (défense de la laïcité, de la qualité et de l'homogénéité de l'enseignement dispensé sur l'ensemble du territoire, défense des concours républicains avec recrutement national et anonymes pour que l'équité du recrutement soit garantie, défense des statuts, d'un mouvement national *etc.*). Mais la position de FO s'avère être de nous absorber à moyen terme, et nous ne voyions pas très bien d'horizon pour le SAGES au delà de quatre ans, en particulier pour ce qui concerne notre survie dans le supérieur.

Nous ne redonnons pas ici l'ensemble des discussions, mais nous présentons ci-dessous un tableau synthétisant les modalités d'une alliance avec FO et d'une adhésion à la FAEN.

⁴ CAP : Commissions administratives paritaires

⁵ CAPN : Commission administrative paritaire nationale

⁶ CT : Comité technique

⁷ CTM : Comité technique ministériel

⁸ FAEN : Fédération autonome de l'Éducation nationale

⁹ FO : Force ouvrière

¹⁰ En supposant que 100% d'entre eux votent et que les autres personnels ne votent pas pour le SAGES.

¹¹ Mais pas les IATOS, gérés au niveau des collectivités locales.

¹² Le SAGES a obtenu un peu plus de 1700 voix à la dernière élection à la CAPN de 2008.



